



Mars 2012

UNIR

A Exécutif Confédéral
Fédérations et Syndicats
Délégués UNIR et CODERPA
Unions Territoriales (UR et UD)
Service presse CFE-CGC
Autres correspondants Retraite

Paris, le 3 avril 2012

Chers lecteurs,

Voici le 23^{ème} numéro de « lu dans la presse ».

8 mars : journée de la femme.

La persévérance et la ténacité de notre « Déléguée Nationale Emploi-Formation - Responsable du Réseau Equilibre National CFE-CGC » Marie-Line Brugidou ne sont certainement pas étrangères à cette annonce. Merci à elle, pour tout ce qu'elle entreprend. L'amélioration de la condition des retraitées passe bien évidemment par l'amélioration de leur condition pendant leur période active.

AIRBUS VA RECRUTER 25 % DE FEMMES

Le figaro.fr – 7 mars

Airbus va recruter 25 % de femmes parmi les **4.000 embauches prévues au niveau mondial**, alors qu'il n'en compte actuellement que 18 % dans son personnel en France, indique le groupe aéronautique à la veille de la journée de la femme. C'est un objectif "ambitieux" sachant que 20 % seulement des ingénieurs sortant des écoles sont des femmes.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Pierre Castéran

Chargé de la rédaction de la revue

Marc Bader

Président de l'UNIR

UNIR- Union Nationale Interprofessionnelle des Retraités

Maison de la CFE/CGC

59 rue du Rocher

75008 Paris

Tel : 01 55 30 13 27 Fax : 01 55 30 13 26

Mail : unir@cfecgc.fr – Accès direct à notre site : <http://www.cfecgc.org/syndic/unir/>

SOMMAIRE

Airbus va recruter 25 % de femmes.....	1
Retraites.....	4
Réformes Sarkozy: le bouclier fiscal et les retraites rejetés.....	4
Partis en plan de départ volontaire avant la réforme des retraites, ils se retrouvent sans revenu	4
Le Fonds de réserve pour les retraites a enregistré un rendement stable en 2011.....	4
Retraites des femmes : les écarts avec les hommes se réduisent mais persisteront (Insee).....	4
Les retraités français en 2010, une étude de la DREES.....	5
Bras de fer sur les retraites complémentaires	5
Rigueur : les candidats à l'Elysée épargnent les retraités	5
Les retraites complémentaires revalorisées de 2,3 % au 1 ^{er} avril.....	6
Les pensions des 15 millions de retraités augmenteront de 2,1 % le 1 ^{er} avril.....	7
Imposition des retraités : ce qui pourrait changer	8
Santé – Maladie – Dépendance	8
Le Nord - Pas-de-Calais « champion » de France des antibiotiques.....	8
Médecin mobile : « La médecine comme on l'aime »	8
Buvez... l'eau du robinet !.....	8
Comment financer la perte d'autonomie	9
Assurance-maladie : les pistes du Haut Conseil face à une situation « extrêmement critique »	9
Sécurité Sociale - Mutuelles – Assurances.....	9
Amiante : des victimes rembourseront une partie de leur indemnisation au FIVA.....	9
Dépenser moins en transportant mieux.....	10
Bientôt une carte Vitale biométrique ?.....	10
Tarifs des médecins : les règles de prise en charge vont changer	10
A Lyon, l'ouverture de cabinets low cost dérange	10
Soins dentaires trop chers.....	11
Débats autour de la feuille de route qui va sonner le glas du régime minier	11
A la Poste aussi.....	11
Franchises impayées : la Sécurité sociale réclame aux assurés ses millions d'euros manquants	11
La santé ? Trop cher pour moi !.....	12

Les mutuelles devront payer	12
La Mutualité et les organisations syndicales proposent d'encadrer strictement les dépassements d'honoraires.....	12
Présidentielle : la Mutualité Française veut que les candidats s'engagent.....	12
Pharmacies : l'accord est finalisé.....	13
Europe – Etranger.....	13
Grèce : les caisses de la Sécurité sociale adhèrent au plan, à contrecœur	13
Suisse - l'exemple français à ne pas suivre selon les Suisses !.....	13
La Grèce recense les retraités de la fonction publique.....	13
Japon : le doublement de la taxe sur la consommation présenté au Parlement	13
La retraite à 67 ans en Pologne : un compromis scandaleux d'après les syndicats.	14
Divers	14
Le paquet de cigarettes bientôt à 7,5 euros ?	14
Les indépendants cibles d'une escroquerie d'ampleur	14
Le serpent de mer de la réforme de la représentativité patronale	15
Idées fausses sur immigration et protection sociale	15
Retraités, un silence trompeur.....	15
Loisirs et cadre de vie.....	15
Ce travail qui étouffe la vie de couple.....	15
Réussir sa retraite avec les autres	15
OISE - La Poste s'investit auprès des retraités	16
La CNAV et France Bénévolat s'associent pour favoriser le maintien du lien social à la retraite	16
Tableau de bord.....	16
Retraite	16
Indice des prix	17
Indice de référence des loyers (IRL).....	17
Emploi : Salaire minimum (depuis le 1 ^{er} janvier 2012)	17
Epargne réglementée	17
Prêts	17

REFORMES SARKOZY: LE BOUCLIER FISCAL ET LES RETRAITES REJETES

L'Expansion.com avec AFP – 4 mars

La création du statut de l'auto-entrepreneur et le service minimum dans les transports sont les mesures les plus plébiscitées du quinquennat de Nicolas Sarkozy, y compris par des sympathisants de gauche, selon un sondage TNS Sofres rendu public dimanche sur Canal+. Inversement, le bouclier fiscal et la réforme des retraites restent les décisions les plus impopulaires du quinquennat qui s'achève.

Le statut d'auto-entrepreneur (73 %), le service minimum dans les transports (68 %), le Revenu de solidarité active (RSA, 64 %) et le Grenelle de l'environnement (63 %) ont plu à une majorité de sondés. En revanche, "trois mesures sont désapprouvées par une majorité de Français: le débat sur l'identité nationale (50 % le désapprouvent), la réforme des retraites (55 %) et le bouclier fiscal (58 %)", selon ce sondage.

PARTIS EN PLAN DE DEPART VOLONTAIRE AVANT LA REFORME DES RETRAITES, ILS SE RETROUVENT SANS REVENU

TF1NEWS – 6 mars

80 anciens salariés de l'usine Renault ont saisi le tribunal des prud'hommes pour obtenir des compensations du constructeur sur les quelques mois où ils se retrouvent sans revenu.

Ils avaient profité d'un plan de départ volontaire, pensant partir à la retraite dès la fin de celui-ci. Mais entre temps, les règles ont changé. Quelque 80 ex-salariés de l'usine Renault de Sandouville, près du Havre, ont saisi le tribunal des prud'hommes pour obtenir des compensations du constructeur, a-t-on appris mardi de source syndicale. Ils estiment que la réforme des retraites intervenue après leur départ les prive de revenus durant plusieurs mois.

LE FONDS DE RESERVE POUR LES RETRAITES A ENREGISTRE UN RENDEMENT STABLE EN 2011

Les Echos – 7 mars

Le FRR a enregistré un rendement net de 0,37 % en 2011, après un gain de 4,2 % l'année précédente. C'est son positionnement naturel sur les obligations d'Etat qui lui a permis d'amortir la baisse des marchés boursiers. Il disposait de 35,1 milliards d'euros d'actifs à la fin de l'année.

RETRAITES DES FEMMES : LES ECARTS AVEC LES HOMMES SE REDUISENT MAIS PERSISTENT (INSEE)

latribune.fr – 8 mars

Reflète des inégalités du marché du travail, les retraites des femmes sont bien inférieures à celles des hommes et cet écart devrait se réduire dans l'avenir sans disparaître pour autant, relève une étude de l'Insee. En 2008, les retraites atteignaient en moyenne pour les femmes 833 euros par mois (hors pensions de réversion versées aux veuves), contre 1.743 euros par mois pour les hommes.

Cela s'explique par un taux d'activité moindre des femmes (même s'il progresse), des interruptions de carrière liées aux grossesses, des temps partiels plus fréquents et des salaires inférieurs. Les femmes sont ainsi 31 % à travailler à temps partiel (contre 24 % il y a 20 ans et contre 7 % des hommes) et sont payées 20 % de moins (dans le privé, à temps de travail équivalent).

Mécanismes de compensation

Mais plusieurs mécanismes atténuent les écarts, comme la "majoration de durée d'assurance" qui permet aux mères d'obtenir l'équivalent de deux ans maximum de durée de cotisation supplémentaire par enfant. Les veuves peuvent aussi toucher une partie de l'ancien salaire de leur époux. Résultat, les retraitées vivant seules ont un "niveau de vie" inférieur de seulement 10 à 20 % à celui des hommes ou des retraitées vivant en couple.

En ce qui concerne l'avenir, les différences de durée de cotisation devraient largement s'estomper grâce à la hausse de l'activité féminine. Les femmes, qui ne peuvent aujourd'hui partir en retraite qu'à l'âge de 61,8 ans, contre 61,4 ans pour les hommes, pourraient donc, au-delà de 2020, partir en retraite "en moyenne au même âge que les hommes, voire plus tôt". "En revanche, (comme) les écarts de

salaire (...) ne sont pas ou peu compensés et vont persister à l'avenir, ils deviendront la cause principale des écarts de pension", ajoute l'Insee.

Du coup, les inégalités de pensions vont durer « parce que les écarts (sur le marché du travail) ne se réduisent plus ou très lentement : la hausse de l'activité des femmes ralentit et elle est contrecarrée par la progression du temps partiel féminin », explique Jean-Michel Hourriez, chercheur à l'Institut national d'études démographiques (Ined). Alors qu'en 2008, les retraites des femmes représentent 48 % de celles des hommes, "ce ratio progresserait d'abord rapidement, atteignant 70 % pour les générations nées dans les années 1950, puis plus lentement, atteignant 80 % pour les générations nées dans les années 1970", estime l'Insee

LES RETRAITES FRANÇAIS EN 2010, UNE ETUDE DE LA DREES

Le Cercle des Epargnants - 8 mars

La Direction de la Recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) a publié au mois de février une étude sur "les retraités et les retraites en 2010"

Selon cette étude, plus de 15 millions de personnes vivant en France ou à l'étranger sont retraitées d'au moins un régime de pensions français à la fin de l'année 2010.

La pension moyenne s'établit à 1216 euros en progression de 1,9 % par rapport à 2009. Cette augmentation est liée à l'amélioration des carrières (effet noria) et également du fait des revalorisations des pensions.

1,4 million de retraités touchant des droits de caisses françaises vivent à l'étranger.

Les prestations retraites atteignent 270 milliards d'euros en 2010, la retraite supplémentaire (épargne retraite individuelle ou collective) représente 2,3 % de l'ensemble des prestations.

Il y a 12 millions de bénéficiaires du régime général (CNAV) et un peu moins de 2 millions de la retraite agricole salariés (MSA). La MSA non-salariés compte 1,6 million de bénéficiaires comme la caisse de retraite de la fonction publique.

600 000 personnes bénéficient d'une allocation ASV ou ASPA (minimum vieillesse)

Le nombre de retraités de droit direct a augmenté de 340 000 en 2010 soit un ralentissement par rapport aux années précédentes (moyenne de 380 000). Le durcissement du dispositif des carrières longues et l'impact de l'obligation de scolarité à 16 ans instituée en 1953 expliquent cette évolution.

L'écart des pensions entre les hommes et les femmes se réduit. La retraite globale moyenne des femmes représente 72 % de celle des hommes. Les avantages accessoires et en particulier les droits dérivés contribuent à améliorer de 15 points le montant des pensions des femmes.

En droits propres, la pension des femmes atteint en moyenne 899 euros contre 1522 euros pour les hommes. Du fait de l'amélioration des carrières, les droits directs des femmes progressent plus rapidement

BRAS DE FER SUR LES RETRAITES COMPLEMENTAIRES

Les Echos – 13 mars

Le patronat et les syndicats ne parviennent pas à s'entendre sur le montant de revalorisation des pensions de retraite complémentaire Agirc-Arrco le 1^{er} avril. Le Medef ne veut pas intégrer le rattrapage d'inflation de l'an dernier.

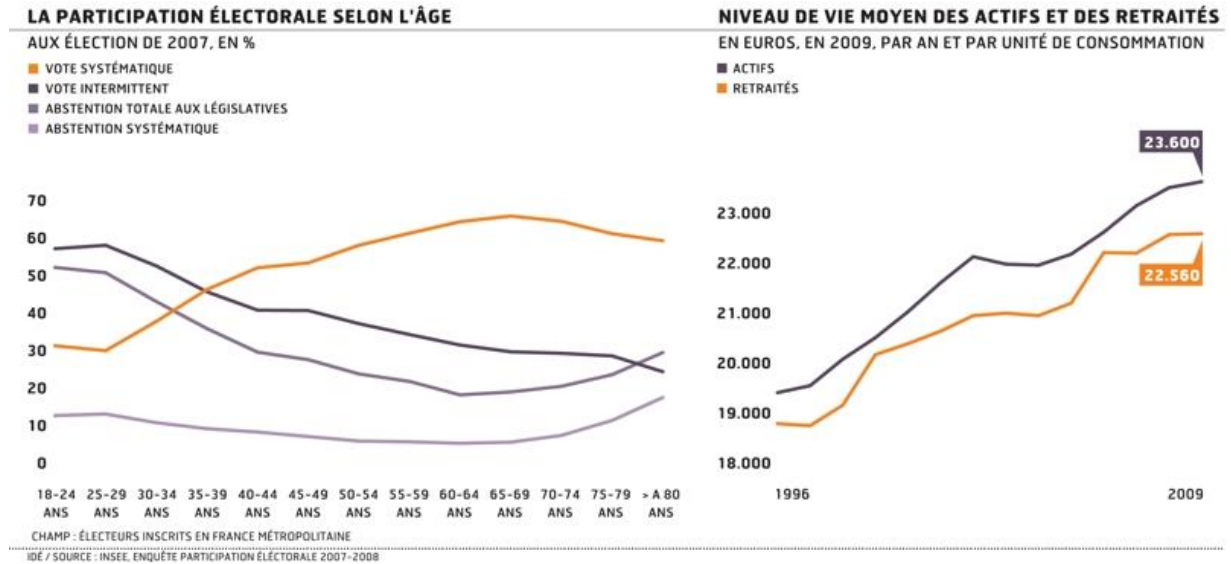
Les pensions de retraite augmenteront-elles au même rythme que l'inflation le 1^{er} avril prochain ? Ce n'est pas certain. La réponse à cette question, cruciale pour le pouvoir d'achat des 11 millions de retraités du secteur privé, fait l'objet d'un bras de fer entre le patronat et les syndicats.

Il s'agit des retraites complémentaires Agirc (pour les cadres) et Arrco (pour tous les salariés), qui sont gérées par les partenaires sociaux. Ceux-ci ne parviennent pas à s'entendre sur la règle à appliquer, en vertu de l'accord qu'ils ont négocié l'an dernier. « *Le Medef refuse de tenir compte d'un rattrapage au titre de l'inflation constatée l'an dernier, qui a été plus forte que prévu* », explique Eric Aubin, le « M. Retraites » de la CGT. Sans ce rattrapage, les pensions n'augmenteraient que de 1,56 % au début du mois prochain, alors que la revalorisation atteindrait 2,25 % si on en tenait compte, souligne le syndicat.

RIGUEUR : LES CANDIDATS A L'ELYSEE EPARGNENT LES RETRAITES

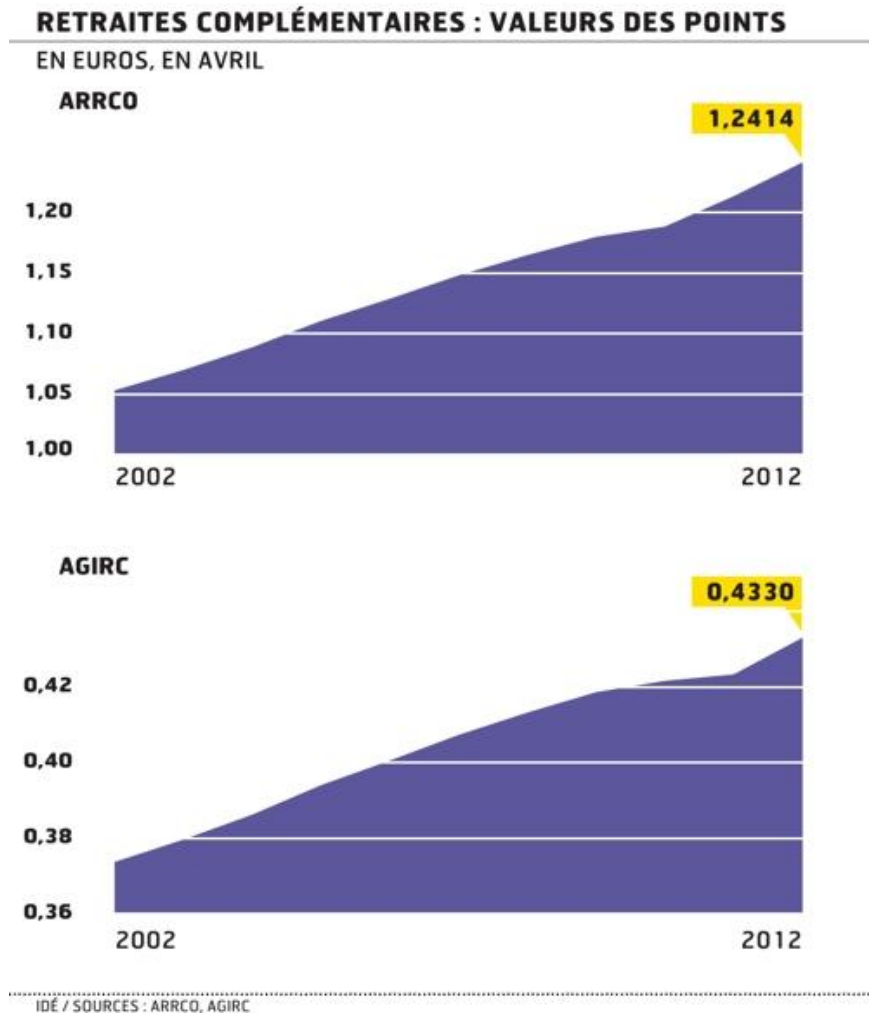
Les Echos – 15 mars

Ni François Hollande ni Nicolas Sarkozy ne s'attaquent aux avantages fiscaux des retraités. Le durcissement de la taxation du patrimoine les concernera indirectement, mais les 15 millions de seniors sont épargnés par les mesures de rigueur des candidats.



LES RETRAITES COMPLÉMENTAIRES REVALORISÉES DE 2,3 % AU 1^{ER} AVRIL

Les Echos 21 mars



Le bras de fer n'aura pas duré, le Medef préférant ménager les syndicats sur ce sujet sensible. Les retraites complémentaires Arrco (tous les salariés) et Agirc (cadres) seront revalorisées de 2,3 % au 1^{er} avril. L'accord trouvé hier entre le patronat et les syndicats gestionnaires des régimes concerne 11 millions de retraités du privé. Le Medef a accepté que la revalorisation prenne en compte le surcroît d'inflation observé l'an dernier (0,55 point), en plus de l'inflation prévisionnelle pour 2012, alors qu'il estimait jusque-là que ce rattrapage ne pouvait être accordé au vu de la situation financière inquiétante des régimes complémentaires (« Les Echos » du 14 mars).

Mais les syndicats ont fait bloc, en rétorquant que l'accord négocié l'an dernier était clair sur la règle à appliquer. Le geste du Medef est aussi lié au fait que le patronat ne voulait pas mettre en difficulté les signataires dudit accord (CFDT, CFTC, FO), qui avaient essuyé de vives critiques des autres syndicats l'an dernier. « *On ne pouvait pas se permettre de les mettre en mauvaise posture* », admet une source patronale. L'accord sur les retraites complémentaires de 2011 a notamment appliqué aux régimes Arrco-Agirc le passage de 60 à 62 ans de l'âge légal d'ouverture des droits, et de 65 à 67 ans celui de la retraite sans décote (ces seules mesures ramenant de 117 à 43 milliards le déficit cumulé de l'Agirc-Arrco entre 2011 et 2030). L'accord prévoyait aussi la stabilisation du rendement des retraites complémentaires entre 2012 et 2015, après une baisse régulière dans les années 2000. La CGC, non signataire l'an dernier, a approuvé la décision d'hier. La CGT a pris acte, se félicitant de voir « *le Medef contraint de céder* ».

La valeur du point Arrco (l'unité de mesure des régimes) va passer à 1,2414 euro au 1^{er} avril (soit une hausse en moyenne annuelle de 2,25 %) et celle de l'Agirc à 0,4330 euro (+ 1,82 % en moyenne annuelle). Le rendement de l'Arrco (stabilisé) est désormais aligné avec celui de l'Agirc (qui diminue légèrement), à 6,56 %, conformément là encore à l'accord de l'an dernier. Le rendement correspond au montant de pension annuelle obtenue pour 1 euro cotisé : soit 6,56 centimes.

LES PENSIONS DES 15 MILLIONS DE RETRAITES AUGMENTERONT DE 2,1 % LE 1^{ER} AVRIL

Les Echos – 29 mars

Les pensions sont revalorisées de 2,1 % pour tenir compte de la prévision d'inflation de 1,8 % hors tabac pour 2012, augmentée d'un rattrapage de 0,3 point au titre de 2011.

Qu'ils soient anciens fonctionnaires ou salariés du privé, les 15 millions de retraités français verront leur pension de base progresser de 2,1 % le 1^{er} avril. Cette hausse s'appliquera pour les pensions d'avril, versées début mai. Ce taux résulte de l'inflation de +1,8 %, hors tabac prévue pour 2012, selon l'estimation dévoilée hier devant la Commission économique de la nation, chiffre auquel on ajoute 0,3 point de rattrapage au titre de 2011 (l'écart entre l'inflation qui était prévue et le taux constaté).

Ce mécanisme permet de maintenir le niveau de vie des retraités. Inscrit dans la loi de 2003, il est en réalité pratiqué depuis les années 1980. « *Nous prenons acte de cette stabilité du pouvoir d'achat moyen, mais elle ne doit pas faire oublier le problème des petites retraites* », souligne Daniel Druésne, de la CFDT-retraités.

Minimum vieillesse : + 4,7 %

Par ailleurs, les retraites complémentaires Agirc-Arrco (dont le mode de calcul est un peu différent) augmenteront de 2,3 % au 1^{er} avril. En revanche, les prestations familiales et les aides au logement ne sont relevées que de 1 % cette année, une désindexation décidée dans le cadre du deuxième plan de rigueur. Tous régimes confondus, de base et complémentaires, la pension moyenne d'un retraité atteignait 1.216 euros par mois en 2010 (sans tenir compte des pensions de réversion pour les veufs et veuves). Reflet des inégalités de revenus d'activité, les pensions des femmes sont inférieures de 38 % à celles des hommes, même si l'écart tend à se réduire.

Le minimum vieillesse, qui garantit un niveau de ressources aux personnes âgées les plus modestes, augmente quant à lui plus vite : +4,7 % ce 1^{er} avril, ce qui le portera à 777 euros par mois pour une personne seule et 1.237 euros pour un couple. Cette allocation aura progressé de 25 % entre 2007 et 2012, conformément à la promesse de Nicolas Sarkozy. « *Elle reste néanmoins très inférieure au seuil de pauvreté qui est de 954 euros par mois pour une personne seule* », souligne Daniel Druésne.

La pension moyenne a augmenté de 3 % par an entre 2005 et 2010, selon la Drees, pour qui cette amélioration s'explique par « *le remplacement des retraités les plus âgés, décédés en cours d'année, par de nouveaux retraités disposant généralement de carrières salariales plus favorables* ».

IMPOSITION DES RETRAITES : CE QUI POURRAIT CHANGER

iFRAP 30 mars

A quelques semaines des élections, les candidats égrènent lentement leurs propositions. Presque chaque jour notre attention est sagement tenue en haleine par de nouvelles surprises. Après la tranche de 75 % voulue par le candidat socialiste, relayée par l'annonce présidentielle de la pénalisation des exilés fiscaux, à quoi faut-il s'attendre demain, ou surtout après l'élection ? Les retraités ne font encore l'objet d'aucune annonce. Pourtant, cette catégorie de la population est en première ligne pour supporter les effets de l'austérité promise : ni eux-mêmes, ni leur patrimoine ne sont délocalisables. Le silence est donc suspect. Il est vrai que certains estiment qu'il n'y a aucune raison pour que les retraités échappent à l'effort collectif.

Dans le collimateur : d'abord les retraites elles-mêmes, qui bénéficient de deux niches fiscales, sur l'abattement pour frais professionnels de 10 % pour les salariés, et sur la CSG, prélevée à des taux variables suivant leurs ressources et au maximum de 6,6 % sur leurs pensions, au lieu de 7,5 % sur les salaires. Le CESE (Conseil Économique, Social et Environnemental) s'est prononcé en faveur de la suppression de cette seconde niche en vue de financer la prestation dépendance.

Il y a aussi la question de l'imposition des loyers fictifs ou loyers implicites (que les propriétaires sont censés se verser à eux-mêmes lorsqu'ils occupent le logement). Sujet que l'iFRAP a évoqué plusieurs fois pour s'y opposer. On objecte que cette taxe existe dans plusieurs autres pays, et encore en France jusqu'en 1965. Mais il y a une erreur par omission. En fait, elle existe déjà sous la forme de l'ISF et de la taxe foncière. Car l'ISF frappe en réalité les revenus tirés du patrimoine auquel il s'applique, et quand il s'agit d'un logement, que l'on occupe ou non ce dernier. D'autre part la taxe foncière, dont le montant est calculé sur la base de la valeur locative du bien, est aussi une imposition sur les revenus censés provenir du capital auquel elle s'applique.

La taxe foncière a en réalité remplacé après 1965 l'imposition des loyers en question. Les taux de cette taxe ont considérablement augmenté ces dernières années. Comme les produits de cette taxe vont aux collectivités locales, exposées elles-mêmes à des dépenses en forte augmentation, on risque donc de nouvelles augmentations.

L'imposition des loyers implicites serait une révolution pour les millions de Français qui ont épargné - et emprunté - leur vie durant pour acquérir un logement pour leurs vieux jours. Nombre d'entre eux ne pourraient faire face, et les conséquences de cette instabilité fiscale chronique, qui touche entreprises comme individus, seraient ici inacceptables. Il serait bon que les candidats à la présidence se prononcent honnêtement sur leurs intentions sur ce sujet de la fiscalité des retraités

SANTE – MALADIE – DEPENDANCE

LE NORD - PAS-DE-CALAIS « CHAMPION » DE FRANCE DES ANTIBIOTIQUES

La Voix du Nord – 5 mars

Encore une fois, la région se distingue - dans le mauvais sens - sur le plan sanitaire. Avec une consommation d'antibiotiques qui la place en tête des régions françaises. Tout simplement.

MEDECIN MOBILE : « LA MEDECINE COMME ON L'AIME »

maville.com – 5 mars

Né il y a près d'un an en Loire-Atlantique, le dispositif affiche un bilan positif. L'enthousiasme est contagieux : 27 volontaires ont rejoint le mouvement. Une expérience qui pourrait faire des petits.

BUVEZ... L'EAU DU ROBINET !

Le Parisien.fr – 8 mars

L'agence régionale de santé publie les dernières études sur la qualité de l'eau en Ile-de-France. Les résultats sont bons... sauf en Seine-et-Marne, à cause de la présence de pesticides.

Que les Franciliens qui n'oseraient pas boire l'eau du robinet se rassurent : « L'eau du robinet est de bonne qualité ». Ce diagnostic, établi à partir des relevés effectués en 2010 (derniers chiffres disponibles), a été formulé hier par Laurent Chambaud, directeur de la santé publique à l'agence régionale de santé (ARS) d'Ile-de-France, à l'occasion de la présentation du bilan annuel.

COMMENT FINANCER LA PERTE D'AUTONOMIE

Les Echos – 16 mars

Pour s'en sortir, il faut soit disposer d'un capital minimum de 80.000 euros, soit souscrire un contrat d'assurance spécifique.

Le candidat Nicolas Sarkozy avait promis, en 2007, une réforme de la dépendance avec l'instauration d'une cinquième branche de la Sécurité sociale. Promesse électorale non tenue -et pas près de l'être ! - du fait de la mauvaise santé des finances publiques. Aujourd'hui, l'APA (allocation personnalisée d'autonomie), versée par les conseils généraux, est dans de nombreux cas insuffisante pour couvrir la totalité des frais liés à la dépendance. D'autant plus que la contribution est dégressive en fonction du niveau de revenu. Alors mieux vaut ne compter que sur vous-même pour subvenir à vos besoins en cas de perte d'autonomie

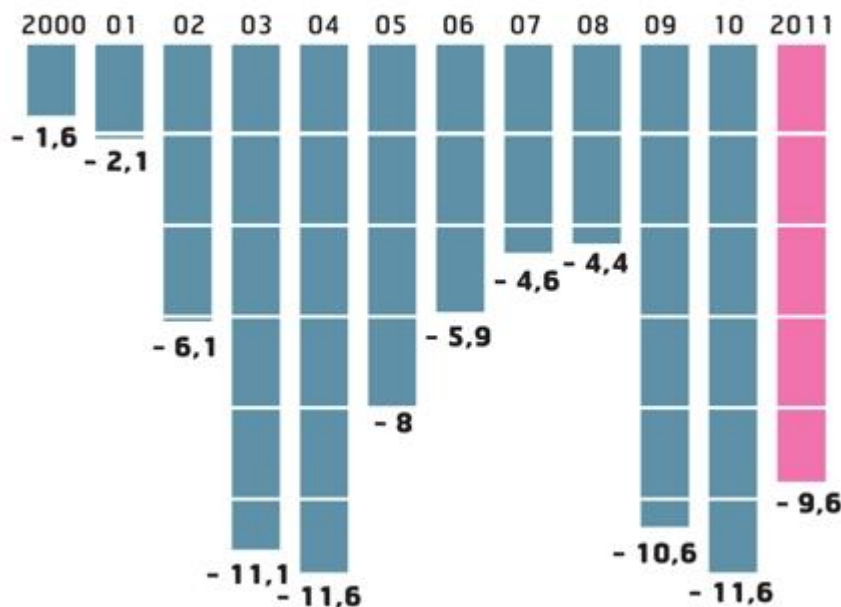
ASSURANCE-MALADIE : LES PISTES DU HAUT CONSEIL FACE A UNE SITUATION « EXTREMEMENT CRITIQUE »

Les Echos – 26 mars

Dans son deuxième rapport publié vendredi, le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance-maladie invite les responsables politiques à « se saisir » du dossier. Des mesures de renflouement immédiat sont jugées incontournables, de même que des réformes « énergiques » sur les maladies chroniques.

LE DÉFICIT DE L'ASSURANCE MALADIE

EN MILLIARDS D'EUROS



IDÉ / SOURCES : CCSS. PRÉVISION 2011 DU PLFSS

SECURITE SOCIALE - MUTUELLES – ASSURANCES

AMIANTE : DES VICTIMES REMBOURSERONT UNE PARTIE DE LEUR INDEMNISATION AU FIVA

Lamy – Actualités du droit – 5 mars

La Cour d'appel de Douai vient de condamner, dans un arrêt du 1^{er} mars 2012, des victimes de l'amiante, à rembourser une partie de leurs indemnités.

Pour rappel, les victimes de l'amiante reçoivent deux rentes, l'une au titre de la maladie professionnelle, versée par la Sécurité sociale, l'autre réglée par le Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante (Fiva), fonds d'indemnisation spécifique en ce domaine. Or, il est acquis, depuis 2009, que la rente de la Sécurité sociale doit être déduite de celle du Fiva lorsque la victime est retraitée. Autre point litigieux, le barème appliqué par le Fiva qui, selon les victimes, ne correspondrait pas à leurs préjudices.

En novembre 2009, le Fiva saisit la Cour de cassation sur la déduction de la rente de la Sécurité sociale et obtient gain de cause. La Cour d'appel de renvoi de Douai devait régler la question de la déduction. Or le Fiva gagne sur les deux points. Les victimes devront donc lui rembourser une partie de leurs indemnités. Une décision avait déjà été prise en ce sens le 13 octobre 2011

DEPENSER MOINS EN TRANSPORTANT MIEUX

20 minutes.fr – 6 mars

Les dépenses liées aux transports de patients ont pesé pour plus de 3,7 milliards d'euros en 2010, dernier chiffre officiel délivré par la Caisse nationale d'Assurance-maladie (Cnam). Cela représente moins de 3 % des dépenses totales, mais jusqu'à récemment ces coûts étaient en continuelle progression. L'Etat cherche à mieux les maîtriser.

BIENTOT UNE CARTE VITALE BIOMETRIQUE ?

RTL.fr – 9 mars

La carte Vitale peut-elle devenir biométrique, pour lutter contre la fraude, à l'image des nouveaux passeports ? L'idée a été lancée jeudi par Nicolas Sarkozy. Le but est de pouvoir identifier avec certitude l'assuré social - par exemple par ses empreintes digitales - et de limiter l'utilisation abusive de cartes volées ou prêtées pour obtenir soins ou médicaments. Le projet avait été débattu l'an dernier, au cours de consultations sur la fraude sociale menées pendant des mois par la Mission d'évaluation des comptes de la sécurité sociale (Mecss) de l'Assemblée nationale. L'idée satisfait les industriels des données sécurisées. Mais elle pourrait se heurter à une forte opposition.

Actuellement il existe deux types de cartes Vitale : celles de première génération, sans photo, sont progressivement remplacées - en cas de perte notamment - par celles de deuxième génération, avec photo.

Dans le rapport de la Mecss, le rapporteur Dominique Tian, député UMP des Bouches-du-Rhône, note que "le déploiement de la nouvelle version de cette carte est insuffisant et le processus est lui-même peu sécurisé puisque l'envoi de la photographie se fait simplement par courrier".

L'assurance maladie estime que la fraude à son encontre représente 1 % de ses dépenses, soit environ 1,5 milliard d'euros. Mais la fraude qu'elle réussit à détecter est bien inférieure.

TARIFS DES MEDECINS : LES REGLES DE PRISE EN CHARGE VONT CHANGER

Les Echos – 9 mars

Le gouvernement prépare un décret visant à améliorer la prise en charge des dépassements d'honoraires des médecins spécialistes en obligeant les mutuelles à les rembourser. Mais cette mesure concernera peu de praticiens et peu d'actes.

Jusqu'au bout. A six semaines du premier tour de la présidentielle, le ministre de la Santé annonce encore une mesure visant à limiter les dépassements de tarifs des médecins libéraux. Si les syndicats de praticiens sont plutôt satisfaits, les mutuelles fustigent, par la voix du président de la Mutualité, Etienne Caniard, « des annonces improvisées qui sont à la limite de la désinformation et ne régleront rien ».

A LYON, L'OUVERTURE DE CABINETS LOW COST DERANGE

Le Monde.fr – 9 mars

"La santé dentaire pour tous." Tel est l'objectif affiché sur le site Internet de Dentexia, qui dit vouloir "mettre la santé bucco-dentaire à la portée de tous en pratiquant des prix près de trois fois inférieurs

à ceux couramment constatés". Par exemple, le centre propose un forfait d'un montant de 970 euros pour la pose d'un implant, contre une moyenne de l'ordre de 2 000 euros. Avantage pour le public : réduire considérablement la part non remboursée des soins dentaires les plus chers. Ces nouveaux centres espèrent reconquérir un marché en perte de vitesse, à une époque où les dépenses de santé se réduisent dans le budget des ménages

SOINS DENTAIRES TROP CHERS

La Dépêche du midi – 10 mars

Les tarifs dentaires constituent-ils un frein pour l'accès aux soins ? Une étude récemment menée à partir des données fournies par la Sécurité sociale et les sites mutuelle.com et assurance-et-mutuelle.com, démontre que la moyenne des tarifs les plus fréquents pour la pose d'une couronne ou pour un traitement d'orthodontie peut varier du simple au double selon la localisation géographique des chirurgiens dentistes.

Le problème est tel qu'il a été placé au centre des négociations engagées depuis hier, entre Assurance Maladie, complémentaires de santé et chirurgiens-dentistes. Ces derniers se disent prêts à faire des efforts sur les dépassements sous condition que les tarifs soient revalorisés. Mais le déficit de l'Assurance Maladie n'augure pas d'une solution dans ce sens.

L'Union nationale des associations familiales (Unaf) plaide pour un encadrement des dépassements et l'Assurance Maladie abonde dans ce sens, en commençant par l'orthodontie.

Selon les dernières données chiffrées, le dentaire représente les deux tiers des renoncements aux soins pour raison financière

DEBATS AUTOUR DE LA FEUILLE DE ROUTE QUI VA SONNER LE GLAS DU REGIME MINIER

La Voix du Nord - 12.mars

La convention d'objectifs et de gestion (COG) 2012-2013 sonne comme un arrêt de mort. Ce document, conclu entre l'État et la caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines (CAN) tous les trois ans, fixe la feuille de route du régime minier. Un régime spécial amené à disparaître fin 2013.

Craintes

L'action sanitaire et sociale devrait être transférée à l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (ANGDM). Mais l'interfédérale voudrait aller plus loin. Les fédérations minières demandent le transfert de l'ensemble du personnel à l'ANGDM. « Seul cet organisme est capable de gérer l'ensemble des contrats de travail », estime Alain Cuvillier, président de la CFE-CGC. Cela permettrait aussi aux salariés de la CARMi de garder leurs conventions collectives nationales minières. Et donc leurs acquis. Cela éliminerait aussi la proposition actuelle : faire basculer l'ensemble du personnel du côté du régime général. A. Cuvillier n'est pas convaincu par l'option : « Ils n'ont pas les outils informatiques adaptés pour la comptabilité analytique. Ils ne sont même pas sûrs du nombre de salariés au régime minier ! Il faudrait d'abord identifier le périmètre d'activité et le personnel qui y travaille. Pour faire du papier, ils sont bons, mais pour le reste... »

À LA POSTE AUSSI

UFC - Que choisir.org – 12 mars

La filiale bancaire de la Poste commercialise une toute nouvelle mutuelle disponible sur Internet, par téléphone et bientôt en bureaux de poste. Il n'est peut-être pas inutile de la mettre en concurrence avec son assurance santé actuelle...

Et de quatre ! Après l'habitation, l'auto et la protection juridique en décembre 2010, voici la santé. La Banque postale peut désormais décliner toute la gamme des assurances grand public. Cette mutuelle est finalement plutôt conforme à l'image de la **Banque postale** : simple, pour « monsieur Tout-le-monde » et pas trop chère

FRANCHISES IMPAYEES : LA SECURITE SOCIALE RECLAME AUX ASSURES SES MILLIONS D'EUROS MANQUANTS

News-assurances- 15 mars

Si le tiers payant comporte bien des avantages, il est aujourd'hui vivement chahuté. A cause de son dispositif d'avancement des frais, la participation forfaitaire de 1 euro, ponctionnée par l'Assurance

maladie sur les consultations, n'a pu être prélevée. Plus de 314M d'euros sont à récupérer dans les poches des assurés.

Si l'erreur n'incombe pas aux assurés bénéficiant du tiers payant, ils devront tout de même en payer les pots cassés. Ils seraient ainsi quelques dizaines de milliers à avoir accumulé sans le savoir une dette auprès de la Sécurité sociale. La raison de cette défaillance ? Un retard de mise en application de l'outil informatique supposé prélever chez chaque assuré les franchises obligatoires de la Sécurité sociale

LA SANTE ? TROP CHER POUR MOI !

L'express – 17 mars

Les Français sont de plus en plus nombreux à renoncer à des soins pour des raisons financières. Principales victimes: les étudiants et, surtout, les seniors. Le phénomène ne cesse de s'étendre et touche même les classes moyennes, voire supérieures. La fin du "meilleur système du monde" ?

LES MUTUELLES DEVRONT PAYER

La dépêche.fr – 23 mars

Le gouvernement a trouvé la solution pour pallier la flambée des dépassements d'honoraires médicaux qui plombent les budgets des ménages : faire payer les mutuelles.

Si pour le gouvernement, il s'agit du bon remède, pour les mutuelles, la potion est amère. La mesure est parue discrètement hier dans le Journal Officiel sous forme d'un décret et d'un arrêté et entre immédiatement en application.

En clair, cette mesure oblige les complémentaires santé à rembourser aux patients des dépassements d'honoraires plafonnés à 50 % au-dessus du tarif sécu. Sont concernés les dépassements pratiqués par les médecins de « secteur 2 » c'est-à-dire les médecins spécialistes de bloc opératoire : chirurgiens, anesthésistes, obstétriciens... Contrairement à leurs confrères de « secteur 1 » (les plus nombreux), les praticiens en « secteur 2 » sont autorisés à réclamer davantage à leur patient que le tarif remboursé par l'assurance maladie. Ils pourront désormais opter pour un nouveau secteur « optionnel » à condition de limiter leurs dépassements à 50 % du tarif Sécu pour 70 % de leurs actes techniques.

En contrepartie, l'assurance maladie prendra en charge leurs cotisations sociales pour 30 % des actes qu'ils effectueront au tarif opposable. Au premier abord, un bon compromis.

Bras de fer

Pourtant, cette solution fait grincer des dents du côté des complémentaires santé. En fait, la formule « secteur optionnel » avait déjà fait l'objet d'un bras de fer avec les mutuelles et devait être incluse dans la convention médicale de 2011.

Or, les complémentaires santé avaient refusé. Le gouvernement a décidé de passer outre en faisant entrer leur obligation de rembourser ces dépassements dans la loi de 2012 de financement de la Sécurité sociale. Le président de la Mutuelle française, Étienne Caniard, estime qu'elle ne « réglera pas le problème » et que son « impact (sera) extrêmement limité pour les patients ». Cette solution ne serait selon lui qu'un « effet d'annonce » du gouvernement.

LA MUTUALITE ET LES ORGANISATIONS SYNDICALES PROPOSENT D'ENCADRER STRICTEMENT LES DEPASSEMENTS D'HONORAIRES

Mutualité française – 23 mars

Dans un communiqué commun, la Mutualité Française et sept centrales syndicales (CFDT, CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, Unsa) "expriment leur désaccord" et appellent "les candidats à la présidentielle à placer l'accès aux soins au cœur du débat public, et proposent comme première mesure d'urgence d'encadrer strictement les dépassements d'honoraires et d'ouvrir immédiatement des négociations avec les acteurs concernés", rapportent Les Echos

PRESIDENTIELLE : LA MUTUALITE FRANÇAISE VEUT QUE LES CANDIDATS S'ENGAGENT

France Soir – 26 mars

La fédération regroupant les mutuelles françaises a interpellé les dix candidats à la présidentielle dans une lettre adressée le 20 mars.

« Quels engagements comptez-vous prendre pour assurer le retour à l'équilibre des comptes et mettre fin au report de nos dépenses sur les générations futures ? », « Comment envisagez-vous de

mettre un terme à la différence entre les prix réels et les bases de remboursement ? », « Êtes-vous prêts à donner la possibilité aux mutuelles de contractualiser avec les professionnels de santé dans l'objectif de garantir aux Français des soins de qualité au meilleur prix ? ».

PHARMACIES : L'ACCORD EST FINALISE

Les Echos – 30 mars

C'est maintenant certain, les pharmaciens ne seront plus payés exclusivement en fonction du nombre de boîtes de médicaments qu'ils vendent et de leur prix. Comme les médecins, ils toucheront aussi des honoraires qui tiendront compte du nombre d'ordonnances qu'ils exécutent, ainsi que d'objectifs à atteindre sur la prévention des risques médicamenteux ou la surveillance du traitement des patients asthmatiques. Invisible pour l'assuré, cette révolution dans la rémunération des pharmaciens est inscrite dans un accord, finalisé hier, entre la Sécurité sociale et les trois syndicats de la profession. « *Ce projet de convention répond au souhait des pharmaciens eux-mêmes de ne plus dépendre exclusivement de la marge sur les médicaments* », se félicite Frédéric Van Roekeghem, le directeur de l'assurance-maladie. Ce mode de rémunération les pénalise, car le gouvernement baisse régulièrement les prix et la consommation ne progresse presque plus.

EUROPE – ETRANGER

GRECE : LES CAISSES DE LA SECURITE SOCIALE ADHERENT AU PLAN, A CONTRECOEUR

Les Echos – 7 mars

Les caisses de la sécurité sociale grecque sont particulièrement inquiètes, alors que **les craintes d'un échec du volet privé du plan de secours du pays refont surface** depuis quelques jours. La décote de 75 % de la valeur de marché des 206 milliards d'euros de titres de la dette souveraine d'Athènes entre les mains des créanciers privés les concerne au premier chef. Les fonds de pension et autres caisses de la sécurité sociale locaux détiennent 21 milliards d'euros d'obligations d'Etat grecques, correspondant à plus de 10 % de la valeur nominale de la dette concernée par la restructuration « volontaire ».

SUISSE - L'EXEMPLE FRANÇAIS A NE PAS SUIVRE SELON LES SUISSES !

Boursier.com – 12 mars

Les Suisses ne croient pas aux vertus de vacances supplémentaires... Les électeurs ont massivement rejeté dimanche, à hauteur de 66,5 %, le passage à un minimum légal de six semaines de congés, contre quatre actuellement, par "votation populaire" ou référendum.

Les retraités se seraient montrés particulièrement hostiles à cette initiative du syndicat Travail Suisse. Son argument était qu'un mois de vacances ne constitue pas une période suffisante pour récupérer de la pression de plus en plus importante du travail...

La principale fédération patronale s'était battue contre cette proposition, agitant le spectre d'un coût très élevé pour les entreprises, chiffré à six milliards de francs suisses (6,5 milliards de dollars). Les Français avaient d'ailleurs été cités comme l'exemple à ne pas suivre par les patrons, qui estimaient que le temps libre "n'a pas apporté grand chose à la France. Le taux de chômage est élevé, l'économie affaiblie et les Français se font porter pâles deux fois plus souvent que les Suisses (8,5 jours par an) !"...

LA GRECE RECENSE LES RETRAITES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Libération – 13 mars

Le ministère grec des Finances a annoncé mardi le recensement du nombre des retraités de la fonction publique afin de mettre à jour ses listes et de traquer d'éventuels fraudeurs percevant des pensions indues.

JAPON: LE DOUBLEMENT DE LA TAXE SUR LA CONSOMMATION PRESENTE AU PARLEMENT

Les Echos – 30 mars

Le gouvernement japonais a déposé vendredi au Parlement un projet de loi prévoyant le doublement de la taxe sur la consommation, afin de financer le système de protection sociale et de contenir la dette colossale du Japon.

Le Premier ministre, Yoshihiko Noda, a annoncé lors d'une conférence de presse que cette taxe, actuellement de 5 %, passerait à 8 % en avril 2014 et à 10 % en octobre 2015.

"Le gouvernement et les partis au pouvoir ont pris cette décision et maintenant il est temps pour le Parlement de se prononcer sans délai dans l'intérêt du peuple", a-t-il dit.

"Nous devons créer une société dans laquelle le peuple peut être assuré que demain sera mieux qu'aujourd'hui", a poursuivi le chef de gouvernement. "Nous devons garantir la pérennité de la sécurité sociale. Tout le monde a peur des années qui suivent la retraite. Nous devons dissiper ces craintes et c'est là le point le plus important de cette réforme".

LA RETRAITE A 67 ANS EN POLOGNE : UN COMPROMIS SCANDALEUX D'APRES LES SYNDICATS.

Mediapolonia.com - 30 mars

Un petit feuilleton médiatico-politique est en train de se jouer au dessous des fenêtres du bureau du Premier ministre polonais qui y voient depuis quelques jours des toiles de tentes implantées par un réseau de protestataires opposés à la nouvelle réforme des retraites fixée à 67 ans. La polémique a atteint l'hémicycle parlementaire, les médias faisaient encore hier soir l'état des lieux d'un compromis. Ce n'était pas sans compter sur un nouveau rebondissement en cette date de vendredi 30 mars, où les syndicats de Solidarność tiennent à faire part de leur hostilité vis à vis du soit disant compromis, d'autant plus que les députés polonais doivent de prononcer dans la journée sur le vote dudit compromis concerné.

DIVERS

LE PAQUET DE CIGARETTES BIENTOT A 7,5 EUROS ?

Le parisien.fr – 2 mars

Alors que le traitement des fumeurs malades coûte 18 Mds€ par an à la collectivité, un député propose d'augmenter d'un tiers le prix du tabac

Alors que les Français sont de plus en plus accros à la cigarette (29,1 % de fumeurs quotidiens en 2010 contre 27,1 % en 2005), un rapport du député du Bas-Rhin Yves Bur, aussi rapporteur du budget de la Sécurité sociale à l'Assemblée nationale, propose des mesures chocs pour diviser par « deux » la consommation de tabac d'ici à 2025.

Remis hier soir au ministre de la Santé, Xavier Bertrand, ce document vise à en finir avec les « 60.000 morts » par an du tabagisme

LES INDEPENDANTS CIBLES D'UNE ESCROQUERIE D'AMPLEUR

Les Echos – 5 mars

C'est une simple feuille au format A4 que des milliers de travailleurs indépendants reçoivent par la poste. Elle ressemble à s'y méprendre à un formulaire administratif, et elle s'intitule «Cotisation 2012». En haut à gauche, un sigle qui laisse croire qu'il s'agit d'un courrier du RSI, le régime de Sécurité sociale des artisans, commerçants et professions libérales. Plus bas, cette mention presque comminatoire : « *Paiement par chèque à nous retourner sous huit jours accompagné du présent document à l'adresse ci-dessous : 249 euros.* »

Les indépendants peuvent facilement croire qu'il s'agit d'un appel de cotisation en bonne et due forme. Il s'agit en réalité d'une escroquerie de grande envergure. En tout petit, en bas de la feuille, on peut lire ceci : « *En signant le présent bulletin, je reconnais expressément avoir pris connaissance et accepter l'intégralité des conditions générales de vente au dos.* » On tourne alors la feuille et on trouve, en effet, les détails d'un contrat de vente, en caractères à peine lisibles sans le secours d'une loupe. Le service proposé ? La mention du travailleur indépendant dans un annuaire en ligne, comprend-on, même si ce n'est pas explicite. Et le nom d'une société basée... à Chypre

LE SERPENT DE MER DE LA REFORME DE LA REPRESENTATIVITE PATRONALE

La tribune – 14 mars

La présidente du Medef a suggéré à son homologue de la CGPME de travailler à un "rapprochement". De quoi faire resurgir la vieille antienne de la réforme de la représentativité patronale, afin d'ouvrir l'actuel "club des 3", composé du Medef, de la CGPME et de l'UPA.

IDEES FAUSSES SUR IMMIGRATION ET PROTECTION SOCIALE

Mutualité Française – 12 mars

"Si on divisait par deux le nombre d'immigrés, on creuserait (...) les déficits publics, au lieu de les combler. Cela peut paraître paradoxal, mais c'est vrai." Telle est en substance le sens de la tribune publiée hier dans Le Journal du dimanche (page 24) et intitulée "Moins d'immigrés, une France faible".

Cosigné par six personnalités dont Martin Hirsch, ancien Haut-commissaire aux Solidarités actives, Etienne Caniard, président de la Mutualité Française, François Chérèque, secrétaire général de la CFDT, et Philippe Aghion, professeur d'économie à Harvard, ce texte appelle à rompre avec "l'idée que l'immigration serait responsable de nos déficits sociaux". Une idée fautive qui est pourtant récurrente dans le discours politique actuel, "au-delà de la rhétorique sempiternelle de l'extrême droite".

Une étude menée par l'université de Lille, et financée par le ministère des Affaires sociales, montre en effet qu'après 60 ans les migrants "utilisent moins le système de santé" que la moyenne, qu'ils touchent de plus petites pensions de retraite, et que les transferts qu'ils reçoivent sont significativement inférieurs.

"Au total, le bilan des coûts et des contributions des migrants au financement de la protection sociale produit un bilan positif de 3,9 milliards d'euros, écrivent les signataires de cette tribune. La contribution nette globale de l'immigration aux budgets publics serait, quant à elle, de l'ordre de 12 milliards d'euros." Ainsi, si le flux migratoire était arrêté à compter d'aujourd'hui, le déficit de la protection sociale se creuserait de 1 % du PIB à l'horizon 2030

RETRAITES, UN SILENCE TROMPEUR

Les Echos – 15 mars

Ils font près du tiers de l'électorat. Ils pèsent encore plus lourd parmi les électeurs. Et pourtant, les retraités sont totalement absents de la campagne. Ils n'ont pas droit à une seule promesse de gauche ou de droite. Tout au plus, François Bayrou se contente-t-il d'évoquer un rattrapage des petites retraites (qui concerne beaucoup de votants en coûtant beaucoup d'argent) et l'instauration d'un régime par points (qui ne toucherait pas les déjà retraités). Les autres candidats ne les oublient pas par hasard. En ces temps de disette budgétaire, ils ne peuvent pas se permettre de leur faire miroiter des cadeaux impossibles. Et ils ne veulent surtout pas prendre le risque d'inquiéter ces 15 millions d'électeurs potentiels.

LOISIRS ET CADRE DE VIE

CE TRAVAIL QUI ETOUFFE LA VIE DE COUPLE

France Info – 5 mars

Une enquête révélée en exclusivité par France Info, en partenariat avec Le Parisien - Aujourd'hui en France, s'intéresse à la manière dont le travail impacte notre vie de couple. Une étude menée par le cabinet Technologia et les mutuelles UMC qui prouve une chose : la fatigue et le stress dues au travail nuisent fortement à la vie intime, en particulier chez les cadres.

REUSSIR SA RETRAITE AVEC LES AUTRES

Le journal du management – 07 mars

La retraite n'est pas un sport individuel. Il faut jouer collectif et partager des activités, s'engager, accompagner les différentes générations, pour réussir sa retraite avec les autres. Quelle meilleure préparation que d'impliquer son conjoint, sa famille, ses amis dans la construction de son avenir ?

OISE - LA POSTE S'INVESTIT AUPRES DES RETRAITES

Courrier Picard – 12 mars

Vendredi, La Poste a signé une convention avec la préfecture: elle s'engage à sensibiliser les retraités, notamment sur les risques liés aux vols.

«*Bonjour, je voudrais 1.000 € en liquide, s'il vous plaît, c'est parce que je pars demain en vacances*». L'archétype de ce qu'une personne âgée ne doit pas dire lorsqu'elle se présente au guichet de La Poste. Immédiatement, l'employée la reprend, lui dit de faire attention à ce qu'elle dit en public. En plus de son argent, la dame repart avec un prospectus de la gendarmerie.

LA CNAV ET FRANCE BENEVOLAT S'ASSOCIENT POUR FAVORISER LE MAINTIEN DU LIEN SOCIAL A LA RETRAITE

Agevillage.com – 15 mars

Utile à la société, le bénévolat l'est aussi pour le bénévole lui-même affirme France Bénévolat dont les travaux démontrent ce fait. La CNAV et France Bénévolat ont signé une convention de partenariat pour promouvoir ensemble le bénévolat des seniors et ainsi contribuer à développer le lien social des retraités.

Organiser son temps, redéfinir son identité, se fixer de nouveaux objectifs, élaborer des projets, se sentir utile, garder des liens, développer de nouvelles relations sont les questions qui se présentent aux nouveaux retraités... Le bénévolat peut satisfaire certains de ces besoins.

La Cnav et France Bénévolat ont signé une convention de partenariat pour promouvoir ensemble le bénévolat des seniors et agir ainsi en faveur du maintien du lien social des retraités. Dans ce cadre ils s'engagent à mettre en œuvre des actions de communications conjointes et réciproques. Une plaquette d'information, présentant le tissu associatif et le bénévolat, sera diffusée aux futurs retraités dans les 300 agences de l'Assurance retraite.

Le recensement des bonnes pratiques des associations de bénévoles et/ou des caisses de retraite en matière de prévention de l'isolement des personnes âgées permettra de réaliser un diagnostic.

A partir de ce diagnostic, la Cnav et France Bénévolat expérimenteront un ou plusieurs projets régionaux qui pourront ensuite être généralisés en cas de succès.

Ces projets régionaux seront portés par des associations qui mettent en avant la solidarité entre les générations et œuvrent pour créer ou recréer des liens sociaux intergénérationnels

TABLEAU DE BORD

RETRAITE

INDICE BASE 1990 DES RETRAITES ET EVOLUTION DE LEUR POUVOIR D'ACHAT DEPUIS 1990

Situation janvier 2012

Indice INSEE hors tabac		Variation sur :		
Indice de base 1998	123,06	1 mois	1 an	
Indice de base 1990	141,33	- 0,4 %	2,3 %	
Evolution de nos retraites nettes				
Retraite	Régime général		Régime local	
	Indices	Evolutions	Indices	Evolutions
CNAV	134,73	- 4,7 %	133,57	- 5,5 %
ARRCO	131,59	- 6,9 %	130,44	- 7,7 %
AGIRC	124,92	- 11,6 %	123,83	- 12,4 %

PENSION SECURITE SOCIALE

- Salaire minimum permettant de valider un trimestre d'assurance retraite de base : **1 838 €** (200 fois le Smic horaire en vigueur au 1^{er} janvier 2012)

- Minimum de pension : **608,15 €** par mois (+ **93,03 €** par enfant à charge)
Circulaire CNAV du 14 avril 2011
- Réversion : **54 %** du montant de la pension du défunt
 - Plafond de ressources pour une personne seule : **19 115 €** par an (2080 fois le Smic horaire en vigueur au 1^{er} janvier 2012)
 - Pour un ménage : **30 584 €** par an.*Circulaire CNAV à paraître*

RETRAITE COMPLEMENTAIRE DU REGIME GENERAL (DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 2011)

- ARRCO (valeur du point) : **1,2135 €**
- ARRCO (salaire de référence) : **14,7216 €**
- AGIRC (valeur du point) : **0,4233 €**
- AGIRC (salaire de référence) : **5,1354 €**
- Réversion : **60 %** de la pension du défunt

INDICE DES PRIX

L'indice des prix tous produits sert au calcul de l'inflation (*JO de janvier 2012*)

Evolution du coût de la vie												
Tous produits	122,36	123,36	123,78	123,83	123,95	123,40	124,04	123,95	124,24	124,58	125,09	124,65
	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier
	2011											2012

EVOLUTION DES PRIX SUR UN AN:

- En glissement **+ 2,29 %**
- En masse **+ 1,96 %**

INDICE DE REFERENCE DES LOYERS (IRL)

- Indice du quatrième trimestre 2011 : **121,68**
- Evolution de l'indice en glissement annuel au quatrième trimestre 2011 : **+ 2,11 %** (*JO du 15 janvier 2012*)

EMPLOI : SALAIRE MINIMUM (DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2012)

- Salaire horaire brut : **9,22 €**
- Smic mensuel pour 35 heures hebdomadaires : **1 398,37 € (1.096,94 € net)**

EPARGNE REGLEMENTEE

- Livret A : Rémunération : **2,25 %** - Plafond : **15 300 €** - Condition : 1 par personne
- Livret de développement durable (ex-CODEVI) : Rémunération : **2,25 %** - Plafond : **6 000 €** - Condition : être contribuable
- Livret d'épargne populaire : Rémunération : **2,75 %** - Plafond : **7 700 €** - Condition : impôt < **769 €**

PRETS

AUX PARTICULIERS

- Prêts d'un montant inférieur à **1 524 €** : **20,65 %**

- Prêts d'un montant supérieur à **1 524 €**, découverts en compte, prêts permanents, crédits affectés : **19,15 %**
- Prêts personnels : **13,98 %**

IMMOBILIERS

- Prêts à taux fixe : **6,24 %**
- Prêts à taux variable : **5,83 %**
- Prêts relais : **6,43 %**

Ces taux des prêts aux particuliers et des prêts immobiliers sont les taux maximum auxquels les banques peuvent prêter de l'argent au 4^e trimestre 2011 (taux de l'usure) - *JO de janvier 2012*.